

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE CENTER INCORPORATED		Date d'inspection Le 29 septembre 2026
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de permis 910030
Adresse 1300 rue St. Joseph Bathurst NB E2A 3R5		Numéro de téléphone (506) 548-8069
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	01 sept. 2026	28 sept. 2026
Commentaires: Une copie de la vérification du casier judiciaire et du secteur vulnérable complétée a été envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	01 sept. 2026	04 sept. 2026
Commentaires: Une copie de la vérification du DS complétée a été envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspection de suivi a été complétée par courriel; par conséquent, aucun ratio personnel-enfants n'a été observé.
La garderie respecte les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et de son règlement. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 septembre 2026

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"